

CONCOURS Inspecteur des impôts analyste

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/10/2008 12:09:47

Fonctions : Recruté parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, l'inspecteur des impôts analyste bénéficie pendant dix-huit mois d'une formation de haut niveau, tant à la fiscalité qu'aux techniques de traitement automatisé de l'information. L'inspecteur élève, recruté sur ses capacités à exercer des fonctions d'analyste informaticien, acquiert ainsi à la fois des bases de connaissance et des compléments de formation nécessaires à l'exercice de son métier dans un environnement fonctionnel et technique propre à la Direction Générale des Impôts.

Sa formation achevée, l'inspecteur analyste exercera ses fonctions : soit dans les brigades de vérification des comptabilités informatisées à la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI), soit dans les bureaux d'études de la sous-direction de l'informatique au sein des services centraux de la Direction Générale des Impôts (ces services sont implantés sur trois sites : Paris-Bercy, Marne-la-Vallée-Noisiel et Nantes), soit dans les équipes de maintenance et de développement créées dans les centres de services informatiques d'Angers, Lyon, Nemours et Versailles où des postes d'analystes éventuellement restés vacants seront proposés.

Intégré dans une équipe de travail, il assurera en collaboration avec les analystes et programmeurs de celle-ci, la conception technique, le développement et la maintenance des applications informatiques correspondant aux diverses missions de la Direction Générale des Impôts.

L'analyste décrit le traitement à effectuer et participe à sa transcodification en un langage informatique. Il valide le bon fonctionnement de son exécution par ordinateur. Il établit la documentation technique. Il travaille avec les systèmes d'exploitation BULL-GCOS7, IBM MVS, UNIX ou Windows et les environnements de développement d'ateliers de génie logiciel, tels que PACBASE, CASE, ORACLE ou FOXPRO.

Outre ses compétences techniques, l'analyste peut dans ses fonctions exprimer l'ensemble de ses qualités, en particulier celles de communication et de dialogue avec ses collègues concepteurs fonctionnels ou utilisateurs des applications. Face à la complexité des systèmes d'informations rencontrés dans les entreprises, l'Administration a mis en place des moyens et méthodes modernes d'investigations. Pour cela, elle recrute des inspecteurs analystes pour assister les vérificateurs dans leurs tâches de contrôle, notamment dans les entreprises les plus importantes et les plus complexes. Leur rôle consiste lors du contrôle à étudier les procédures internes pour mettre en évidence les risques fiscaux et être à même, à partir du matériel informatique de l'entreprise ou de l'Administration de détecter les anomalies et les valoriser.

Recrutement Les inspecteurs des impôts affectés au traitement de l'information en qualité d'analyste sont recrutés soit par concours interne, soit par concours externe.

Le concours externe est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes : posséder la nationalité française ; jouir de ses droits civiques ; justifier d'un bulletin n° 2 du casier judiciaire compatible avec l'exercice des fonctions ; se trouver en position régulière au regard du code du service national ; remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ; être âgé de moins de 35 ans au 1er janvier de l'année du concours sous réserve des dispositions relatives au report ou suppression des limites d'âge ; être titulaire au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau II (Bac + 3...).

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires ou agents des services centraux ou déconcentrés du ministère de l'Économie âgés de moins de 52 ans au 1er janvier de l'année du concours et comptant à la même date, quatre années au moins de services effectifs dans ces mêmes services. **Nature des épreuves** Les épreuves sont identiques pour les concours externe et interne.

- trois épreuves d'admissibilité : dissertation sur un sujet d'ordre général (durée 4h, coef 5) ; au choix du candidat lors de l'inscription : droit privé, mathématiques et statistiques (durée 3h, coef 4) ; étude d'un cas d'automatisation (durée 6h, coef 5).

- deux épreuves d'admission : exposé sur un thème de culture générale, suivi d'une conversation avec le jury permettant d'apprécier l'aptitude à l'emploi postulé (durée 30 mn, préparation 30 mn, coef 5) ; informatique (durée 30 mn, préparation 30 mn, coef 2).

- une épreuve facultative : au choix du candidat, lors de l'inscription, traduction d'un texte en anglais, allemand, espagnol ou italien) ou comptabilité commerciale (durée 2h, coef 2).

Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20. Cette note est multipliée par le coefficient fixé pour chaque épreuve. Toute note inférieure à 5 à l'une des épreuves (hors épreuve facultative) entraîne l'élimination du candidat. **Déroulement de la carrière** Si vous réussissez le concours, vous suivrez un cycle d'enseignement professionnel rémunéré de dix-huit mois. Cette formation comprend une période d'enseignement théorique dispensée en école (douze mois) et un stage d'application dans les services de la Direction Générale des Impôts (six mois). Le suivi de la formation implique l'engagement de rester au service de l'Etat pendant huit ans.

La scolarité se déroule à l'Ecole nationale du Cadastre (Toulouse) pour les inspecteurs analystes affectés dans les services centraux ou dans les centres de services informatiques ou à l'Ecole Nationale des Impôts (Clermont-Ferrand) pour les inspecteurs analystes affectés dans les brigades de la DVNI.

La formation en école débute par une phase d'enseignements communs à l'ensemble des cadres A nouvellement recrutés au sein du ministère. Elle se poursuit par des enseignements fiscaux et juridiques et des enseignements informatiques de haut niveau (informatique générale, système d'exploitation et méthodes d'analyse et de programmation) dispensés en alternance durant la scolarité.

Un stage pratique de six mois vient compléter cette formation en école par un séjour dans les services d'une direction des services fiscaux, par un entraînement concret à l'exercice de vos futures missions dans les services centraux de développement informatique de la Direction Générale des Impôts (Bercy, Noisiel et Nantes), en centre de services informatiques ou dans une

brigade de la DVNI.

Tout au long de la scolarité, un contrôle comportant cinq épreuves (écrites ou orales) ainsi que des tests obligatoires permettent de vérifier l'acquisition des connaissances. Si vous obtenez une note au moins égale à 10 sur 20 au contrôle des connaissances, vous êtes titularisé(e) inspecteur des impôts. Après cinq années d'exercice de fonctions informatiques, dans les services de développement ou trois ans dans les brigades de la DVNI, vous aurez la possibilité de rejoindre les services administratifs fiscaux ou fonciers répartis sur l'ensemble du territoire.

L'inspecteur analyste, s'il le souhaite, peut progresser au sein de sa spécialisation informatique. Des perspectives de promotion propres à celle-ci lui sont offertes. Sa carrière peut s'orienter vers des fonctions de chef de projet. Il se verra alors confier la conduite d'un projet ou d'un module applicatif à réaliser par une équipe de développeurs. Il peut également s'orienter vers des responsabilités techniques et choisir la voie de "programmeur de système d'exploitation". Il exercera alors une expertise technique de haut niveau sur un des systèmes d'exploitation utilisés par la Direction Générale des Impôts, soit auprès d'une équipe de développement, soit auprès d'un service d'exploitation dans un centre de services informatiques.

Enfin, dans un des seize centres de services informatiques de la Direction Générale des Impôts où sont mises en production les applications développées, il pourra assurer des fonctions de chef d'exploitation. Sous l'autorité du directeur du centre de services informatiques, il aura la responsabilité du service d'exploitation, c'est-à-dire des traitements, des équipements informatiques et des personnels affectés à cette exploitation. Ces orientations de carrière sont subordonnées à l'obtention de qualifications délivrées à l'issue d'examens organisés au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Bien entendu, l'inspecteur analyste bénéficie d'une préparation à ces examens dans le cadre de la formation professionnelle. Mais l'inspecteur analyste est aussi un inspecteur des impôts. C'est tout l'intérêt de sa double formation et de sa double compétence. Après cinq années passées dans les services de développement ou trois années passées dans les brigades de la DVNI, il peut, à l'instar de tous les inspecteurs des impôts, changer de spécialisation et, en quittant l'informatique, enrichir son expérience professionnelle. Il a également vocation à participer à la sélection pour le grade d'inspecteur principal. Celui-ci lui ouvre la voie aux postes d'encadrement de la Direction Générale des Impôts.